



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

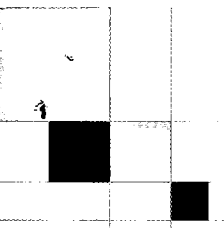
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01939

Numéro SIREN : 482 281 342

Nom ou dénomination : AB 33

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2016 sous le numéro de dépôt 3020


Robert Moné
expert-comptable | commissaire aux comptes

LOB 1939

Partenaire **PGA**

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le **11 FEV. 2016**

sous le N°.....3020.....

SARL AB 33

Siège Social : 7 Allée des Demoiselles
33170 GRADIGNAN

Capital social : 1 000 €

R.C.S. BORDEAUX 482 281 342

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes
sur la transformation de
la société AB 33,
société à responsabilité limitée,
en société par actions simplifiée**

EXPERTISE COMPTABLE | CONSEIL | FISCALITÉ | SOCIAL | COMMISSARIAT AUX COMPTES



Robert Moné 8 rue Saint Domingue 44200 Nantes | r.mone@partenaire-pga.fr | tél. 02 85 52 33 35 | mob. 06 61 40 07 37
S.A.R.L. au capital de 5 000 euros inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région des Pays de Loire et membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes - R.C.S. B 801 063 538

RM



SARL AB 33

Siège Social : 7 Allée des Demoiselles - 33170 GRADIGNAN

Capital social : 1 000 €

R.C.S. BORDEAUX 482 281 342

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL AB 33 en SAS

A l'Associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision de l'Associée unique en date du 18 janvier 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître, notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître :

- un chiffre d'affaires de 995 896 €, en légère baisse de 3,27 % par rapport à l'exercice précédent,
- un bénéfice de 118 315 €, contre un bénéfice de 77 712 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- au niveau financier, des capitaux propres de - 297 580 € et une trésorerie de 96 972 €.

2. MISSION DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice dont les comptes ont fait l'objet d'une attestation par votre expert-comptable (31 décembre 2014), le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- il n'a pas été réalisé de situation comptable en cours d'exercice 2015 et les comptes au 31 décembre 2015 n'ont pas encore été établis à la date du présent rapport ; toutefois, il nous a été communiqué le détail des comptes 2015 provisoire ; bien qu'ils n'aient pas encore été révisés et attestés par l'expert-comptable de la société, leur examen nous a permis d'apprécier l'évolution de l'activité de la société sur l'année 2015 : le chiffre d'affaires est en augmentation par rapport à l'exercice 2014 et certains postes de charges sont en diminution, tandis que les autres charges restent stables ;

par ailleurs, aucun événement exceptionnel susceptible de faire varier significativement le résultat de l'exercice n'est intervenu ;

le résultat de l'exercice 2015 sera donc très probablement bénéficiaire ; ce point nous a été confirmé par le Gérant de la SARL AB 33, à travers une lettre d'affirmation ;

- à la date de clôture du dernier exercice (31 décembre 2014), les capitaux sont fortement négatifs (- 297 580 €) ; toutefois, le 29 janvier 2016, l'Associée unique a pris les décisions suivantes :
 - ✓ une augmentation de capital d'une somme de 400 000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société,
 - ✓ puis une réduction de capital d'une somme de 300 000 € par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent après l'affectation du résultat bénéficiaire lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuvée par décision de l'Associée unique en date du 30 juin 2015, d'un montant de - 298 580 € ; l'excédent, soit la somme de 1 420 €, a été inscrit à un compte de réserve indisponible.



Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A NANTES, le 30 janvier 2016

Pour la SARL Robert MONÉ

Robert MONÉ
commissaire à la transformation